



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Marseille, le **07 MAI 2026**

**Comité ressource en eau interdépartemental (CREi) du mercredi 8 avril
2026 à 15 h 00 dans les salons de la préfecture à Marseille
Compte rendu**

Il est présenté ci-après le compte rendu synthétique du Comité Ressource en Eau Interdépartemental (CREi) du mercredi 8 avril 2026, qui s'est tenu conformément à l'article 3 de l'arrêté-cadre interdépartemental du 26 juin 2024 relatif à la gestion et à la préservation de la ressource en eau dans les systèmes Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon et Saint-Cassien.

Ordre du jour du comité

1. Introduction de Monsieur le préfet
2. Point de situation météorologique, hydrologique (MétéoFrance, EDF, BRGM, OFB)
3. Point d'avancement sur la démarche prospective sur les transferts interbassins des ressources stockées (étude Eau sud 2050)
4. Information sur la proposition de loi visant à relancer les investissements dans le secteur de l'hydroélectricité pour contribuer à la transition énergétique
5. Présentation de l'état des lieux d'avancement des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dans la région concernée par la ressource stockée : l'Arc, le Gapeau, le Calavon/Coulon, la Durance, le Verdon, la Siagne, la Crau, l'Argens.

Présidence de séance : Monsieur le préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur

et en présence de : (voir fiche de présence jointe)

Propos introductifs de Monsieur le préfet

L'état des ressources en eau, plutôt favorable cette année, ne doit pas faire oublier les risques d'aléas météorologiques, amplifiés par le réchauffement climatique. Ce comité constitue ainsi un lieu d'anticipation des épisodes de sécheresse et de discussion des mesures à mettre en œuvre pour s'y adapter.

Il se réunit dans ce format au moins deux fois par an : au printemps, afin d'évaluer la recharge hivernale et les conditions de remplissage des grandes retenues artificielles ; à l'automne, afin d'établir un bilan de la période d'étiage.

Aborder les risques de sécheresse, c'est également rappeler le risque concomitant d'incendie de forêt, particulièrement prégnant en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Monsieur le préfet souligne la nécessité de réaliser, dès à présent, les obligations légales de débroussaillage afin de s'en prémunir.

Monsieur le préfet énonce ensuite l'ordre du jour de la séance.

1. Point de situation météorologique et hydrologique (Météo-France, EDF, BRGM, OFB)

Globalement, la pluviométrie cumulée et l'humidité des sols sont supérieures aux normales. Le stock de neige est satisfaisant, bien que constitué tardivement, et pourrait générer des débits de fonte importants dans les prochaines semaines. La recharge des nappes est bonne.

Les objectifs de remplissage de l'ACI sont atteints au 1er juillet dans 100 % des simulations prospectives.

Il convient toutefois de noter un léger déficit de pluviométrie à l'est de la région qui devra faire l'objet d'une vigilance particulière. Par ailleurs, les températures restent supérieures aux normales, conformément aux observations des dernières années et aux trajectoires modélisées du changement climatique.

À ce stade, la situation ne justifie aucun déclenchement de niveau de gravité sécheresse.

2. Point d'avancement de la démarche prospective sur les transferts interbassins (étude Eau Sud 2050)

Annick Mièvre, directrice de la délégation locale de l'Agence de l'eau, rappelle les objectifs fondamentaux de la démarche prospective interbassins et de sa première étape, à savoir le lancement de l'étude « Eau Sud 2050 » (estimée à 400 k€ TTC) :

- évaluer la soutenabilité des transferts interbassins face aux évolutions climatiques et socio-économiques ;
- partager un cadre méthodologique permettant d'agréger les besoins prospectifs des territoires ;
- engager un processus collectif d'appropriation des limites des ressources stockées ;
- adapter le système hydraulique régional selon une stratégie partagée conciliant les besoins futurs ;
- préparer la fin des concessions et les autorisations associées ;
- développer des outils d'aide à la décision pour la gestion quantitative de l'eau.

Pascal Jobert (DREAL) précise le calendrier : la consultation des prestataires potentiels est prévue au printemps et durant l'été, pour une notification à l'automne et un démarrage de l'étude fin 2026 – début 2027. Sa durée prévisionnelle est de deux ans.

Andrée Bernard (canal de Carpentras et chambre d'agriculture du Vaucluse) interroge la prise en compte du projet d'irrigation « Hauts de Provence Rhodanienne » (HPR), visant à remplacer les prélèvements effectués dans les cours d'eau locaux (Lez, Aygues, Ouvèze) ainsi que dans la Durance, via le canal de Carpentras, par des prélèvements dans le Rhône.

Monsieur le préfet indique qu'il défend ce projet auprès du Premier ministre, dans le cadre du soutien gouvernemental aux projets d'hydraulique agricole. Il précise également porter le projet de liaison permienne dans le Var, relevant de la concession régionale du canal de Provence. Ces projets seront présentés lors d'une réunion interministérielle le 12 mai prochain à Paris.

Thomas Onzon (communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins) souhaite que la réutilisation des eaux usées soit intégrée à l'étude.

Pascal Jobert répond que les projets hydrauliques sont bien pris en compte, dont ceux concernant la réutilisation des eaux usées, selon leur niveau de maturité, dans les scénarios d'évolution de la demande en eau. En revanche, l'évolution prospective de l'hydrologie du Rhône n'est pas prévue à ce stade.

3. Information sur la proposition de loi relative à l'hydroélectricité

Pascale Sautel (EDF) présente les principaux éléments de la proposition de loi visant à relancer les investissements dans le secteur hydroélectrique, dans le cadre de la transition énergétique. Celle-ci prévoit le passage d'un régime de concession à un régime d'autorisation pour les aménagements hydroélectriques.

L'objectif est de pérenniser la situation actuelle, avec EDF comme exploitant, dans le respect des textes et conventions existants avec l'ensemble des bénéficiaires.

Pascal Jobert (DREAL) précise les différentes phases prévues : une phase transitoire, durant laquelle l'autorisation serait acquise en reprenant les prescriptions des concessions, puis une phase d'instruction visant à établir des arrêtés d'autorisation conformes au code de l'environnement. La DREAL en serait le service instructeur.

Il indique également que Monsieur le préfet a écrit au Premier ministre afin de garantir la prise en compte des spécificités hydrauliques de la région notamment les garanties d'accès à la ressource en eau pour les usages autres que l'hydroélectricité.

Patrick Lévêque (chambre régionale d'agriculture) souligne que la proposition de loi n'aborde pas la question des réserves agricoles.

Philippe Picon (SMAVD) fait part des interrogations des élus concernant :

- la gestion future des grandes retenues ;
- le rôle de l'État, qui ne serait plus prescripteur mais instructeur ;
- les délais d'instruction (jusqu'à 20 ans) ;
- l'absence d'étude d'impact sur la fiscalité ;
- le manque de concertation locale à ce stade.

Les élus du SMAVD ont saisi leurs sénateurs pour proposer des amendements.

Pascale Sautel reconnaît la nécessité d'apporter des éléments de réassurance.

Philippe Robert (CED) s'inquiète du devenir des droits d'eau fondés en titre et de la priorisation des réserves agricoles. Il souligne que cette évolution touche aux fondements du système hydraulique régional, dans un contexte de tensions accrues liées au changement climatique.

Monsieur le préfet se veut rassurant quant à la prise en compte des spécificités régionales au niveau national.

Jacky Gérard, (conseil départemental des Bouches du Rhône) s'interroge sur les réactions possibles des autres pays de l'Union européenne et sur d'éventuels recours.

Jacques Espitalier (SAGE Verdon) estime préférable de maintenir la continuité de l'exploitant plutôt que de risquer l'arrivée d'un opérateur inconnu dans le cadre d'une mise en concurrence.

4. État d'avancement des SAGE

Les présentations ont porté sur les SAGE de l'Arc, du Gapeau, du Calavon-Coulon, de la Durance, du Verdon, de la Siagne, de la nappe de Crau et de l'Argens (cf. diaporama).

SAGE Arc : présentation par Margaux Knispel, chargée de mission – Pôle politiques de l'eau de l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) MENELIK.

SAGE Gapeau : présentation par Patrick Martinelli, président de la CLE.

SAGE Calavon/Coulon : présentation par Didier Perello, président de la CLE, et Magali Jameux, Chargée de mission eau et rivières au parc naturel régional du Lubéron.

SAGE Durance : présentation par Philippe Picon, directeur adjoint du SMAVD.

SAGE Verdon : présentation par Jacques Espitalier, président de la CLE.

SAGE Siagne : présentation par Katia Souriguère, directrice planification et gestion des milieux aquatiques au SMIAGE.

SAGE nappe de Crau : présentation par Charlotte Alcazar, directrice du SymCrau.

SAGE Argens : présentation par Christophe Garrone, coordinateur du pôle gestion intégrée de la ressource et milieux aquatiques – animateur SAGE – du syndicat mixte de l'Argens.

Au-delà des enjeux de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, plusieurs thématiques transversales ont été soulevées, notamment :

- la cohérence entre obligations légales de débroussaillage, préservation des ripisylves et continuité écologique ;
- la recherche de ressources locales notamment souterraines en alternative à la dépendance aux ressources stockées ;
- l'impact de la réutilisation des eaux usées sur les débits d'étiage et la qualité.

Ce tour d'horizon des SAGE concernés par les ressources stockées met en évidence l'intérêt de développer une démarche inter-SAGE qui pourra être soutenue par la démarche prospective interbassin et l'étude Eau Sud 2050.

Patrick Lévêque souligne la nécessité de prendre en compte la continuité économique au même titre que la continuité écologique dans les SAGE.

Philippe Robert rappelle que les aménagements hydrauliques régionaux constituent un patrimoine à préserver et à faire évoluer, notamment par des investissements et un accompagnement des changements de pratiques agricoles. Il insiste sur la nécessité d'aides financières adaptées aux réalités des territoires, ainsi que sur la prise en compte des acteurs ayant déjà investi.

Conclusion

Sébastien Forest (DREAL) conclut le comité en saluant la forte mobilisation des acteurs de l'eau et la qualité des échanges.

Le comité ressource en eau interdépartemental (CREi) apparaît désormais comme une instance structurante, permettant non seulement d'analyser la situation hydrique conjoncturelle, mais également d'aborder les politiques structurelles de gestion de l'eau à l'échelle régionale.

Fin de séance à 17 h 15.

Le préfet,

Monsieur Jacques WITKOWSKI

Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Pièces jointes :

- Participants au CREi du 8 avril 2026
- Diaporama de support du CREi du 8 avril 2026